

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 23 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le seize mars deux mille vingt-trois par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : 33 membres,

Mme Christel ROYER, Mme Hélène ROUSSELIN, Mme Véronique RAYNAUD, M. Thomas BERRUEZO, Mme Mairie-Ambre DESCATEAUX, Mme Bénédicte MARETHEU, M. Eric COUTURE, Mme Carole NOIRET, M. Didier SCHREIBER, Mme Maryse LEVY, M. Bruno PEREZ, M. Laurent COURTOIS, M. Jean-Baptiste ROBLIN, Mme Catherine DAVID, M. Gilles CARREZ, Mme Natacha DANI, Mme Nassima BELLAL, M. David BOUCHET, Mme Marie BRANES, M. Pierre PELLÉ, Mme Florence HOUDOT, Mme Catherine ALLARD, M. Marc RENÉ, Mme Ludivine VALETTE, Mme Alice PECOT, Mme Emilie VASQUEZ, M. Régis DUBOIS, Mme Lorenza CALIANDRO-CHARLON, M. Patrick MOUGE, M. Michel MARTET, Mme Andreia Sofia ANTUNES, M. Marc BONIFACE, M. Richard DELEPLANQUE

Excusé(s) :

- . M. Paul BAZIN donne pouvoir à M. Laurent COURTOIS,
- . M. Franck MANET donne pouvoir à Mme Nassima BELLAL,
- . M. Pierre BUGEJA donne pouvoir à Mme Marie BRANES,
- . M. David MONTEIRO donne pouvoir à M. Marc RENÉ,
- . Mme Célia RIVES donne pouvoir à Mme Andreia Sofia ANTUNES

Absent(s) :

- . Mme Manon CUPIF

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121. 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : M. Pierre PELLÉ

Ces formalités remplies, le Conseil Municipal a :

- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal analytique du Conseil Municipal du jeudi 16 février 2023, par 38 voix pour,
- Pris connaissance des décisions prises en application de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Approuvé, à l'unanimité, la création d'un CLSPD et autorisé Madame le Maire à prendre toutes dispositions relatives à la création de ce CLSPD, par 38 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le vote du Compte de Gestion pour 2022, l'affectation du résultat issu du compte administratif 2022, par 38 voix pour et le vote du Compte Administratif 2022, par 37 voix pour (Mme ROYER ne prenant pas part au vote)
- Approuvé, à l'unanimité, les projets de conventions d'objectifs des Quatre Saisons et des Cordelles et autorisé Madame le Maire à les signer, par 38 voix pour,
- Adopté, à l'unanimité, la reprise d'un excédent d'investissement en section de fonctionnement dans le cadre de l'équilibre du budget de l'exercice 2023, par 38 voix pour,
- Validé, à l'unanimité, la répartition des subventions aux associations civiques et patriotiques, par 38 voix pour,
- Validé, à l'unanimité, la constitution de provisions pour dépréciation de créances douteuses, par 38 voix pour,
- Autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à procéder à des opérations de couverture pour l'année budgétaire 2023, par 38 voix pour,
- Fixé, à l'unanimité, les taux des taxes communales 2023, par 38 voix pour,
- Adopté, à la majorité, le Budget Primitif 2023, par 34 voix pour et 4 voix contre (M. MOUGE, Mme RIVES, Mme ANTUNES et M. MARTET)
- Pris acte de l'attribution des marchés de travaux neufs de voirie, année 2023 2024 et autorisé Madame le Maire à signer les marchés et toutes pièces s'y rapportant,
- Approuvé, à l'unanimité, le renouvellement de la délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du marché alimentaire du centre-ville, la durée de 10 ans pour la délégation de service public et approuvé que la rémunération du délégataire dépendra du montant des droits de place défini par le Conseil municipal et actualisable suivant une formule d'indexation, par 38 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le programme relatif à la construction d'un Poste de police municipale, d'un Relais Petite Enfance et d'une Crèche au 92 avenue du Général de Gaulle, la composition du Jury de concours et la constitution d'une commission technique, par 38 voix pour,
- Pris acte de l'attribution des marchés de propreté urbaine et autorisé Madame le Maire à signer les marchés et toutes pièces s'y rapportant,

- Pris acte de l'attribution des marchés d'achat, livraison et pose de mobiliers scolaires et de mobiliers de bureau et autorisé Madame le Maire à signer les marchés et toutes pièces s'y rapportant,
- Sollicité, à l'unanimité, pour ces travaux, toutes subventions aussi élevées que possible auprès de la Région Ile-de-France, par 38 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention de constitution de servitude de passages de canalisations, par 38 voix pour,
- Sollicité, à l'unanimité, pour des projets visant à faciliter la transition écologique, toutes subventions aussi élevées que possible auprès de la Préfecture du Val-de-Marne (Fonds Vert), par 38 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) pour l'opération sise 9-15 rue de la Croix d'Eau à intervenir entre Valophis Habitat, Expansiel Promotion, l'Etablissement Public Territorial (EPT) ParisEstMarne&Bois et la commune, par 38 voix pour,
- Validé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention communale allouée à une association scolaire, par 38 voix pour,
- Validé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention communale allouée à une association sportives locales, par 38 voix pour,
- Validé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention communale allouée à une association culturelles, par 38 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le nouveau règlement de fonctionnement commun aux trois multiaccueils municipaux Les Petits Joncs Marins, La Gaîté et Bellevue, par 38 voix pour,
- Validé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention communale allouée à une association de commerçants, par 38 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la création de postes au tableau des effectifs de la commune, par 38 voix pour,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.


Le Maire,
Christel ROYER